

Avant-propos

Ce guide technique, qui vient en complément de la **Résolution CM/Res(2013)9 du Conseil de l'Europe**, est destiné à assurer la sécurité et la qualité **des matériaux et objets en métaux et alliages pour contact alimentaire**. L'édition actuelle dresse l'état des éléments chimiques qui entrent dans la constitution des objets métalliques pour contact alimentaire et qui sont susceptibles d'être présents dans certains alliages. Elle précise également, dans les cas appropriés, les limites de libération spécifique (LLS) fixées pour chaque élément. Ce nouvel ensemble de documents remplace les lignes directrices établies précédemment sur les métaux et alliages (initialement publiées le 9 mars 2001 et révisées le 13 février 2002 dans le cadre de l'ancien accord partiel du Conseil de l'Europe dans le domaine social et de la santé publique).

La révision des lignes directrices de 2002 fait suite à une série de remarques de la part des services officiels d'inspection et des laboratoires de contrôle analytique de plusieurs pays européens. Des essais portant sur des matériaux et objets pour contact alimentaire ont permis de détecter des concentrations en ions métalliques pouvant constituer un risque pour la santé des consommateurs s'ils sont libérés en quantité significative dans les aliments. Ces dernières années, un nombre croissant de notifications relatives à des ions métalliques issus des matériaux en contact avec des denrées alimentaires ont été transmises par le biais du système européen d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF).

Informations présentées dans ce guide

- **Chapitre 1** : Dispositions générales et limites de libération spécifique (LLS) pour les métaux
- **Chapitre 2** : Analyse de sécurité et recommandations
- **Chapitre 3** : Méthodes analytiques pour les essais de libération portant sur les matériaux et objets métalliques pour contact alimentaire
- **Chapitre 4** : Déclaration de conformité relative aux métaux et alliages constitutifs des matériaux et objets pour contact alimentaire

Les dispositions et recommandations générales sont destinées à aider les responsables politiques nationaux et à renforcer l'harmonisation des normes techniques entre les États parties à la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne.

Le cas échéant, elles doivent être lues en liaison avec l'article 3 (1) du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

La documentation a été produite par le **Comité d'Experts sur les emballages alimentaires et pharmaceutiques (P-SC-EMB)**.